

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI, TENUE LE  
LUNDI 1<sup>ER</sup> JUIN 2020 À 20h00.**

**Sont présent(e)s :**

Sur place	M. Georges Deschênes	Maire
Sur place	M. Étienne Lévesque, conseiller :	siège n° : 2
Sur place	Stéphane Deschênes, conseiller	siège n° : 3
En ligne	M. Guillaume Lavoie, conseiller :	siège n° : 4
Sur place	M. Serge Fournier, conseiller :	siège n° : 5
Sur place	M. Frédérick Lee, directeur général et secrétaire-trésorier	

**Sont absents :**

Sylvain Deschênes  
Bianca Gagnon

Les membres du Conseil forment quorum.

**Ouverture de la séance**

Le maire constate le quorum et déclare ouverte la séance à 20h05, aucune personne n'assiste à la séance cette dernière étant à huis clos en fonction du décret gouvernemental relatif à la gestion de la pandémie de COVID-19.

**Ordre du jour**

1. Ouverture d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020
4. CONSEIL MUNICIPAL
- 4.1. Communication du maire et suivi des conseillers
5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
- 5.1. Dépôt de la correspondance
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- 6.1. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit
- 6.2. Dépôt des états financiers mai 2020
- 6.3. Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier pour l'année 2019
- 6.4. Taux d'intérêts applicable sur les comptes de taxes
- 6.5. Acceptation de soumission pour le financement du règlement # 277-18
- 6.6. Entente de quittance avec l'employé au matricule 06-0029
- 6.7. Adhésion à l'Union de Municipalités du Québec
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 7.1. Adoption règlement #300-20 facilitant l'application du règlement provincial portant sur l'encadrement des chiens et sur la gestion des animaux
- 7.2. Déclaration des services municipaux essentiels en cas de pandémie
- 7.3. Réouverture partielle des locaux municipaux
8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT
- 8.1. Demandes de soumissions pour les services de machinerie et de matériaux granulaires
9. HYGIÈNE DU MILIEU
- 9.1.

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
  - 10.1. Opérations du camp de jour 2020
  - 10.2. Embauche d'animateurs au camp de jour 2020
  - 10.3. Ouverture des jardins communautaires pour la saison estivale 2020
  - 10.4. Réfection du jardin communautaire
  - 10.5. Acceptation soumission pour clôture du parc
  - 10.6. Nomination du représentant municipal au sein de l'Office Municipale d'Habitation
  - 10.7. Acceptation des frais d'achat et d'installation d'une balançoire « face à face »
  - 10.8. Balançoire-Politique d'investissement de la MRC de La Mitis
11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
  - 11.1.
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES
  - 13.1. Caisse populaire
  - 13.2. \_\_\_\_\_
14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**20-06-94 2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Georges Deschênes,

IL EST PROPOSÉ PAR Serge Fournier

**QUE** l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**20-06-95 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2020**

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020.

IL EST PROPOSÉ PAR Étienne Lévesque

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020 soit approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4.1- COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS**

**Ensemble du conseil :**

**M. Georges Deschênes** **Maire**  
MRC – Bureau administratif : la reconstruction est repartie.

**M. Étienne Lévesque, conseiller :** **siège n° : 2**  
Gestion des matières résiduelles : plusieurs irrégularités.  
Nous informe sur les activités touristiques de La Mitis.

**M. Stéphane Deschênes, conseiller :** **siège n° : 3**  
Rien de spécial.

**M. Guillaume Lavoie, conseiller :** **siège n° : 4**  
Essaie de contacter Michel Lagacé pour suivi des dossiers.

**M. Serge Fournier, conseiller :** **siège n° : 5**  
Sûreté du Qc. : attend des appels de notre parrain.  
Le camion pompe est encore brisé.  
On attend le rapport de monsieur Steing de la MRC

## **5- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

**MRC de La Mitis :** Nous fait parvenir la résolution C.M. 20-05-103 pour l'acceptation de la demande au PM-150 concernant le projet de rue piétonnière;

**Association du Cancer Est-du-Québec :** Nous demande une contribution financière pour leurs opérations;

**Gouvernement du Québec :** Nous envoie le 14 mai une demande pour participer à la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie du 17 mai;

**École des Hauts-Plateaux :** Nous fait parvenir une résolution demandant pour créer un sens unique vers le nord sur la rue Plourde.

**20-06-96**

### **6.1- LISTE DES COMPTES À PAYER, RAPPORT DES DÉPENSES ET CONTRATS OCTROYÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DG AINSI QUE DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR CARTE DE CRÉDIT;**

**ATTENDU QUE** la liste des comptes à payer en date du 1<sup>er</sup> juin 2020 est déposée pour approbation par les membres du conseil;

**ATTENDU QUE** cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

**ATTENDU QUE** la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Étienne Lévesque

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 1<sup>er</sup> juin 2020 qui se résume comme suit et d'en autoriser le paiement;

Chèques #2362 à23201	80 151.90\$
Prélèvements #2635 à 2659	33 214.00\$
Salaire des élus (mai)	2 621.92\$
Salaire pompiers (19/04 au 16/05)	1 510.80\$
Salaire employés (19/04 au 16/05)	16 385.31\$
<b>Total</b>	<b>133 883.93\$</b>

**QUE** le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**20-06-97**

### **6.2- DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS MAI 2020;**

**ATTENDU QUE** les états financiers intérimaires au 31 mai ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

**ATTENDU QUE** les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Guillaume Lavoie

**QUE** le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires pour mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**20-06-98 6.3 - RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE 2019**

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, je vous présente les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année 2019 déposés à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 24 mars 2020.

**LE RAPPORT FINANCIER**

Les états financiers au 31 décembre 2019 nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 2 641 570\$. Les différentes charges de la Municipalité (dépenses) moins les amortissements totalisent un montant de 1 668 129\$. Les activités d'investissements totalisent la somme de 797 124\$. Le remboursement de la dette pour sa part totalise 125 500\$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.), les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2019 un excédent de fonctionnements à des fins fiscales de 5 636\$.

À la même date, la Municipalité possédait un excédent accumulé non affecté de 5 406 017\$, qui inclut un excédent de fonctionnement total de 223 914\$, lesquels incluent l'excédent de l'exercice 2019.

REVENUS			
	Budget 2019	2019	2018
Taxes	1 216 350.00 \$	<b>1 248 401.00 \$</b>	1 210 601.00 \$
Tenant lieu de taxes	19 925.00 \$	<b>20 733.00 \$</b>	20 149.00 \$
Transferts	252 500.00 \$	<b>303 297.00 \$</b>	273 529.00 \$
Services rendus	21 900.00 \$	<b>40 082.00 \$</b>	39 426.00 \$
Imposition de droits	32 800.00 \$	<b>20 244.00 \$</b>	21 145.00 \$
Autres	102 000.00 \$	<b>211 689.00 \$</b>	184 761.00 \$
Investissement	0.00 \$	<b>797 124.00 \$</b>	776 394.00 \$
<b>Totaux</b>	<b>1 645 475.00 \$</b>	<b>2 641 570.00 \$</b>	<b>2 526 005.00 \$</b>
CHARGES			
	Budget 2019	2019	2018 *
Administration générale	262 900.00 \$	<b>269 665.00 \$</b>	288 841.00 \$
Sécurité publique	177 050.00 \$	<b>189 292.00 \$</b>	190 330.00 \$
Transport	498 850.00 \$	<b>557 741.00 \$</b>	584 677.00 \$
Hygiène du milieu	248 250.00 \$	<b>294 455.00 \$</b>	294 415.00 \$
Santé et Bien-être	6 500.00 \$	<b>8 670.00 \$</b>	6 374.00 \$

Urbanisme et dév.	72 500.00 \$	<b>59 250.00 \$</b>	54 869.00 \$
Loisirs et culture	190 000.00 \$	<b>199 441.00 \$</b>	248 963.00 \$
Frais de financement	89 615.00 \$	<b>89 615.00 \$</b>	49 759.00 \$
Amortissement	267 744.00 \$	<b>267 744.00 \$</b>	- \$
<b>Totaux</b>	<b>1 813 409.00 \$</b>	<b>1 935 873.00 \$</b>	<b>1 718 228.00 \$</b>

\*= Amortissement inclus dans les charges

### **LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE**

Les états financiers 2019 ont été vérifiés par le vérificateur externe, monsieur Benoît Roussel, CPA, CA / Certification et Services-Conseils chez Malette (s.e.n.c.r.l.), en date du 31 décembre 2019. Dans le cadre de cette vérification, le vérificateur a, conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski.

Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que « les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski au 31 décembre 2019 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

### **TRAITEMENT DES ÉLUS**

La Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier de la municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal. (Référence rapport financier page S-45).

Fonctions	Rémunération	Allocation de dépenses
Conseillers	14 430\$	7 215\$
Maire	7 215\$	3 608\$

### **DIFFUSION**

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Deschênes

**D'EXPÉDIER** une copie de ce rapport à toutes les portes des immeubles de la municipalité afin d'informer les citoyens sur les faits saillants de ce rapport, et que celui-ci soit aussi disponible sur le site internet de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-06-99

### **6.4 - TAUX D'INTÉRÊT APPLICABLE SUR LES COMPTES DE TAXES**

**ATTENDU QUE** le règlement 296-19 sur la taxation 2020 prévoit que les taux d'intérêt sont fixés à 18% pour les arriérés de taxes;

**ATTENDU QUE** l'article 981 du *Code municipal du Québec* permet au conseil de fixer un taux d'intérêt autre par résolution;

**ATTENDU** les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, la municipalité désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt;

**ATTENDU QUE** la résolution 20-03-59 avait fixé le taux d'intérêt à 0% jusqu'au 31 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Étienne Lévesque

**QUE** le taux d'intérêt sur toute taxe, versement, compensation, cotisation, tarif et créance, exigible pour l'année courante et impayée à ce jour soit de 0%;

**QUE** ce taux soit maintenu jusqu'au 31 juillet 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**20-06-100 6.5 - ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR LE FINANCEMENT DU RÈGLEMENT # 277-18**

**ATTENDU** l'adoption du règlement 277-18 concernant la dalle de béton et travaux connexes à la patinoire couverte;

**ATTENDU QU'**une demande de soumission sur invitation a été effectuée le 12 mai 2020 auprès d'institutions financières pour un financement de 65 000\$ sur une période de 5 ans;

**ATTENDU QUE** les résultats se résument comme suit :

Financière Banque Nationale	N'a pas soumissionnée
Desjardins Entreprises	2.83%

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Deschênes

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte la soumission de Desjardins Entreprises au taux de 2.83% pour un financement de 65 000\$ sur 5 ans;

**QUE** M. George Deschênes maire et M. Frédérick Lee directeur général soient autorisés à signer les billets d'emprunt ainsi que toutes autres formes de documents relatifs à cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**20-06-101 6.6 – ENTENTE DE QUITTANCE AVEC L'EMPLOYÉ AU MATRICULE 06-0029**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski a rompu le lien d'emploi qu'elle avait avec l'employé au matricule 06-0029;

**ATTENDU QU'**après négociation avec le SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1142 un projet d'entente, transaction et quittance est intervenu;

**ATTENDU QUE** cette quittance reste à être signée par les parties concernées;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Guillaume Lavoie

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte les modalités du projet d'entente, transaction et quittance entre l'employé au matricule 06-

0029, la municipalité et le Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section Locale 1142;

**QUE** M. George Deschênes maire et M. Frédérick Lee directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**20-06-102 6.7 – ADHÉSION À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

**ATTENDU** l'intérêt de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski à faire partie de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ);

**ATTENDU QUE** les coûts d'adhésion sont de 611.04\$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Serge Fournier

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte les modalités d'inscription à l'UMQ au coût de 611.04\$ avant taxes;

**QUE** M. George Deschênes maire et M. Frédérick Lee directeur général soient nommés pour signer tous les documents relatifs à cette adhésion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**20-06-103 7.1 - ADOPTION RÈGLEMENT #300-20 FACILITANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT PROVINCIAL PORTANT SUR L'ENCADREMENT DES CHIENS ET SUR LA GESTION DES ANIMAUX**

**ATTENDU** l'avis de motion donné par madame Bianca Gagnon lors de la séance ordinaire du 2 mars 2020;

**ATTENDU QUE** le projet a été déposé lors de la séance du 4 mai 2020 via la résolution 20-05-83;

IL EST PROPOSÉ PAR Guillaume Lavoie

**QUE** le règlement #300-20 facilitant l'application du règlement provincial portant sur l'encadrement des chiens et sur la gestion des animaux soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**20-06-104 7.2 - DÉCLARATION DES SERVICES MUNICIPAUX ESSENTIELS EN CAS DE PANDÉMIE**

**ATTENDU QUE** différents décrets gouvernementaux ont amené les bureaux municipaux à devoir fermer;

**ATTENDU QUE** le déconfinement progressif permet la réouverture en fonction de mesure sanitaire stricte :

**ATTENDU QU'**il y a lieu de nommer les services municipaux essentiels en période de confinement :

IL EST PROPOSÉ PAR Étienne Lévesque

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski décrète les services suivants qu'elle offre comme essentiels :

Administration (10)  
Sécurité civile et publique (20)  
Transports et voirie (30)  
Hygiène du milieu (40)  
Santé et Bien-être (50)  
Urbanisme et développement (60)  
Loisirs et vie communautaire (70)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**20-06-105 7.3 - RÉOUVERTURE PARTIELLE DES LOCAUX MUNICIPAUX**

**ATTENDU** la résolution 20-06-104 qui décrète les services essentiels à la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Deschênes,

**QUE** le bureau municipal soit rouvert aux citoyens à partir du 2 juin 2020;

**QUE** l'interaction entre les employés et les citoyens se limite au compartiment de l'entrée du bureau municipal;

**QUE** les locaux du Centre Polyvalent réservés aux organismes soient de nouveau accessibles aux membres de ces organismes à partir du 2 juin 2020;

**QUE** la salle principale du Centre Polyvalent demeure fermée à toutes les activités prévues sauf celles du Camp de jour de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**20-06-106 8.1 - DEMANDES DE SOUMISSIONS POUR LES SERVICES DE MACHINERIE ET DE MATÉRIAUX GRANULAIRES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski emploie des entrepreneurs généraux pour divers travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit être en mesure de bien planifier ses travaux ainsi que ses budgets d'opération;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entretien des chemins et des rues nécessite l'utilisation d'agrégats et de graviers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Fournier,

**DE** mandater M. Frédérick Lee directeur général pour élaborer un formulaire de demande de prix en collaboration avec M. Jean-Denis Bernier;

**QUE** ce formulaire soit envoyé à divers entrepreneurs de la région avec un délai de réception daté du 12 juin 2020;

D'informer les entrepreneurs que les prix reçus sur le formulaire demeurent valides jusqu'au 31 mars 2021;

D'informer les entrepreneurs que la réception du formulaire de prix ne



restreint pas la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski à utiliser exclusivement les services de l'entrepreneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**20-06-107 10.1 - OPÉRATIONS DU CAMP DE JOUR 2020**

**ATTENDU QUE** la Santé publique a autorisé le 21 mai 2020 l'ouverture des camps de jour à partir du 22 juin 2020;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Deschênes,

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski opèrera son camp de jour pour la saison 2020;

**QUE** le camp de jour 2020 soit sur une période de 7 semaines soit du 22 juin au 7 d'août 2020;

**QUE** les ratios définis par le gouvernement québécois pour les groupes sont :

3-4 ans	1 pour 4
5-6 ans	1 pour 5
7-8 ans	1 pour 7
9-12 ans	1 pour 10

**QUE** les équipements sanitaires tels que masques, gants et désinfectants pour les animateurs soient à la charge de la municipalité;

**QUE** M. Louis-George Lévesque soit responsable des recommandations d'embauche des animateurs;

**QUE** les coûts d'inscriptions soient de 145\$ par enfant pour l'été.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**20-06-108 10.2 - EMBAUCHE D'ANIMATEURS AU CAMP DE JOUR 2020**

**ATTENDU QUE** la résolution 20-06-107 qui décrète l'ouverture du camp de jour de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski pour la saison 2020;

**ATTENDU QUE** la nécessité d'embaucher des animateurs pour encadrer, animer et veiller à la sécurité des enfants;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Deschênes,

**QUE** les animateurs suivants soient embauchés pour le camp de jour de la municipalité :

Madame Marilou Brochu Guimond  
Madame Laurie Castonguay  
Madame Émilie Saint-Pierre  
Madame Sabrina Hamilton  
Monsieur Gabriel Fortin

**QUE** les charges salariales soient prises à partir du compte 02-70150140 (Rem. Moniteur terrain de jeux);

**QUE** les charges salariales supplémentaires en raison des normes sanitaires de la pandémie soient prises à même le surplus de fonctionnement accumulé;

**QU'**en fonction du nombre d'inscriptions encore possible, que le directeur général monsieur Frédérick Lee soit autorisé à engager les ressources qui deviendront nécessaires en raison du respect des normes sanitaires de la pandémie de COVID-19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**20-06-109 10.3 - OUVERTURE DES JARDINS COMMUNAUTAIRES POUR LA SAISON ESTIVALE 2020**

**ATTENDU QUE** le jardinage communautaire est un moyen de maintenir une vie active en plus d'être bénéfique pour la santé mentale;

**ATTENDU QUE** le jardinage communautaire permet l'accès à des denrées alimentaires de qualité à faible coût;

**ATTENDU QUE** le jardinage permet aux familles d'échanger sur les modes de cultures, de partager des apprentissages et de diversifier leur alimentation;

**ATTENDU QUE** l'Institut national de Santé publique du Québec (INSPQ) a autorisé, sous certaines conditions, l'accès aux espaces de jardinage communautaires pour la saison estivale 2020;

**ATTENDU QUE** le comité du jardin communautaire souhaite mettre en place et faire respecter les conditions émises par l'INSPQ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Étienne Lévesque

**QUE** la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski permette l'ouverture des jardins communautaires pour la saison 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**20-06-110 10.4- RÉFECTION DU JARDIN COMMUNAUTAIRE**

**ATTENDU QUE** la politique d'investissement de la MRC de La Mitis prévoit qu'un montant de 9407,73 \$ est disponible pour des projets sur le territoire de la municipalité à travers le Fonds PM 150 pour l'année 2019 et un montant similaire 2018;

**ATTENDU QUE** cette politique prévoit qu'une demande officielle doit être effectuée par la municipalité auprès de la MRC de la Mitis afin d'utiliser les montants ci-haut mentionnés;

**ATTENDU QUE** la situation de pandémie a soulevé les besoins d'autonomie alimentaire;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski possède déjà un jardin communautaire sur le terrain des Services Clément Ouellet depuis près de 15 ans;

**ATTENDU** le besoin de réfection du jardin afin d'améliorer l'expérience des citoyens;

**ATTENDU QUE** la municipalité considère que la présente demande remplit l'ensemble des exigences de la politique d'investissement de la MRC;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Serge Fournier

**DE** considérer le préambule comme faisant partie intégrante de la présente résolution et de demander à la MRC de la Mitis une aide financière de 1 000\$ sur les sommes de 9 407,73\$ au fonds PM 150, année 2019 pour le projet de réfection du jardin communautaire de Saint-Gabriel-de-Rimouski.

**QUE** messieurs Georges Deschenes, maire et Frédérick Lee, directeur général sont autoriser à signer les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**20-06-111 10.5- ACCEPTATION SOUMISSION POUR CLÔTURE DU PARC**

**ATTENDU QUE** la municipalité a un projet d'installation de clôture au parc situé en face de l'Église;

**ATTENDU QUE** le financement de cette clôture a été accepté par la MRC de La Mitis au fonds PM-150;

**ATTENDU** la réception de la soumission de C.M. Clôtures inc. Pour les travaux de fourniture et d'installation de 250 pieds linéaires de clôture;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Étienne Lévesque

D'accepter la soumission de C.M. Clôtures inc. au montant de 7 451.84\$ avant taxes pour la fourniture et l'installation de 250 pieds linéaires de clôtures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**20-06-112 10.6- NOMINATION DU REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU SEIN DE L'OFFICE D'HABITATION DE LA MITIS**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski doit nommer par résolution son représentant au sein de l'Office d'Habitation de La Mitis;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Deschênes

**QUE** monsieur Étienne Lévesque soit nommé représentant la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski au sein de l'Office d'Habitation de La Mitis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**20-06-113 10.7- ACCEPTATION DES FRAIS D'ACHAT ET D'INSTALLATION D'UNE BALANÇOIRE « FACE À FACE »**

**ATTENDU QUE** la municipalité désire installer une balançoire de type « face à face » dans le « Parc du Soleil levant »;

**ATTENDU QUE** l'installation de ce type de balançoire doit correspondre à des standards d'installation de nos assureurs;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Étienne Lévesque

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte la soumission de Tessier Récréo-Parc au montant de 4 294\$ avant taxes applicables pour l'achat d'une balançoire en arche solo galvanisée et peinte;

**QUE** la municipalité assume via le budget du compte 02-70150-621 (Entretien de parc municipal) les frais d'installation de la balançoire estimés aux coûts de 1 467.74\$ avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**20-06-114 10.8- BALANÇOIRE-POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE LA MRC DE LA MITIS-DEMANDE À LA MRC**

**ATTENDU QUE** cette politique prévoit qu'un montant de 9407,73 \$ est disponible pour des projets sur le territoire de la municipalité à travers le Fonds PM 150 pour l'année 2020;

**ATTENDU QUE** cette politique prévoit qu'une demande officielle doit être effectuée par la municipalité auprès de la MRC de la Mitis afin d'utiliser les montants ci-haut mentionnés;

**ATTENDU QU'on** achète une balançoire;

**ATTENDU QUE** la municipalité considère que la présente demande remplit l'ensemble des exigences de la politique d'investissement de la MRC;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Deschênes

**DE** considérer le préambule comme faisant partie intégrante de la présente résolution et de demander à la MRC de la Mitis une aide financière de 4 294\$ sur les sommes de 9 407,73\$ au fonds PM 150, année 2020 pour le projet d'acquisition d'une balançoire « face à face » galvanisée et peinte.

**QUE** messieurs Georges Deschenes, maire et Frédérick Lee, directeur général sont autoriser à signer les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12- PÉRIODE DE QUESTIONS**

**13- VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES**

**13.1 CAISSE POPULAIRE**

**20-06-115**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a reçu plusieurs plaintes de la population de Saint-Gabriel concernant la fermeture qui se prolonge à la succursale de la caisse Desjardins;

**ATTENDU QUE** pour le secteur des Hauts-Plateaux, l'ouverture du comptoir de la Caisse Desjardins est un service essentiel pour la population et pour les entreprises de trois municipalités;

**ATTENDU QUE** pour certaines opérations impliquant de l'argent comptant, les employés administratifs de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski doivent effectuer 58 kilomètres aller-retour ce qui est non productif et onéreux;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Deschênes

**DE** demander à la Caisse Desjardins de Neigette et Mitis Ouest de rouvrir la succursale à Saint-Gabriel-de-Rimouski.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**20-06-116 14- CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR Serge Fournier

**DE** lever l'assemblée il est 20h39

\_\_\_\_\_  
Georges Deschênes  
Maire

\_\_\_\_\_  
Frédéric Lee  
Directeur général et secrétaire-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
Georges Deschênes  
Maire